

Les principaux avantages des visites de risque pour les réassureurs

Le risque fait partie de la vie de tous les jours, et sa gestion est une préoccupation majeure pour les individus aussi bien que pour les entreprises. Nous vivons dans un monde en perpétuelle mutation, ce qui présente des risques et des avantages.

Les risques auxquels devaient faire face nos ancêtres qui vivaient dans des sociétés relativement simples étaient élémentaires et exigeaient des méthodes de gestion tout aussi relativement simples. A l'inverse, les sociétés contemporaines, qui ont connu de profonds changements en comparaison de celles de nos ancêtres, regorgent d'aléas complexes qui requièrent des systèmes de gestion plus affinés et plus scientifiques.

Des définitions aussi larges que « la minimisation planifiée du coût total du risque » ou « l'application des principes de la prise de décision à des fins de gestion aux problèmes spécifiques que pose le risque » ne contribuent guère à rendre compte de la nature exacte de la gestion du risque en tant qu'activité. En effet, la gestion du risque pourrait être plus exactement définie comme « l'identification, l'analyse et le contrôle des facteurs qui pourraient constituer une menace pour les opérations, l'actif et d'autres responsabilités d'une entité ».

S'agissant des humains, leur vie et/ou leurs biens seraient exposées à des calamités si les risques potentiels auxquels ils sont exposés n'étaient pas pris en charge grâce à des techniques de gestion des risques appropriées. Comme l'a dit un plaisantin, le contraire de la gestion des risques est une gestion risquée. Il est donc essentiel de bien cerner l'impact du risque sur les entités, leurs procédés et leurs responsabilités.

Ce qui précède étant, les visites de risque constituent une stratégie concrète de gestion des risques qui vient à la suite de l'identification et de l'analyse de ces derniers. Elle a pour but d'atténuer le risque de pertes en vies humaines ou de biens suite à un incendie ou à d'autres aléas en identifiant la probabilité de survenance ou de propagation de tel ou tel risque. Pour l'essentiel, l'objectif recherché est de s'assurer que les hommes, les locaux, les installations, les équipements, les procédures ou les opérations couverts sont protégés contre les événements non désirés.

En gros, les visites de risque visent à :

- vérifier que le risque offert est acceptable;
- déterminer le taux de prime à appliquer;
- formuler des recommandations qui contribuent à améliorer la qualité du risque;
- estimer la somme maximum ou le pourcentage du risque qui pourrait être détruit en cas d'incendie ou de tout autre sinistre.

Les visites/inspections de risque peuvent également être dictées par le souci de se conformer aux exigences légales. Toutefois, l'accent devrait porter sur la protection des biens et des hommes grâce à des mesures de prévention appropriées visant à minimiser la probabilité de survenance du risque ou à en limiter la durée et la portée s'il venait à survenir.

En Incendie, les visites de risque comprennent toujours l'inspection de l'immeuble assuré à l'occasion de laquelle une note est préparée sur les caractéristiques du plan de construction, les méthodes de construction, le sol et les ouvertures telles que les escaliers, les cages d'ascenseur et des installations telles que le système électrique, le système de chauffage, la climatisation, la ventilation et le système d'évacuation des déchets.

Les visites de risque permettent également d'obtenir des informations détaillées sur les matières à risque et leurs caractéristiques. Il peut s'agir de la manipulation ou du stockage de liquides inflammables ou de gaz combustibles, d'explosifs, de métaux combustibles, de poussières combustibles et de matières à forte charge calorifique.

Sont également pris en considération les risques industriels, en particulier les activités qui pourraient générer des produits inflammables ou combustibles ou une explosion de nuages de vapeur au cours des activités de fabrication.

La prévention des incendies est un autre centre d'intérêt pour les visites de risque. Ici, l'immeuble peut être équipé de matériel de détection de chaleur, de fumée ou de flammes à des fins d'alerte rapide en cas d'incendie. Des extincteurs appropriés peuvent être installés pour lutter contre d'éventuels incendies naissants lorsque le foyer en est encore visible. Des équipements anti-incendie plus efficaces tels que des dévidoirs mobiles, des prises d'eau, des diffuseurs de rideau d'eau, des injecteurs de gaz ou des gicleurs automatiques peuvent aussi être mis en place.

En outre, le nombre d'employés et d'heures de travail peut avoir une incidence sur le niveau d'exposition. En effet, les accidents sont causés par des hommes, et les employés peuvent voir le feu ou la fumée ou en sentir l'odeur et réagir sans tarder.

Comme le dit le vieil adage, « prévenir vaut mieux que guérir ». Il pourrait être malaisé de dire avec exactitude combien de sinistres ont été prévenus grâce au respect des recommandations visant à atténuer le risque. Toutefois, le bon sens nous dit que les visites de risque et le respect des recommandations ont permis d'éviter pas mal de sinistres importants dans la mesure où tous les sinistres importants sont des incidents mineurs à l'origine.

Dans bien des cas, le réassureur doit s'appuyer sur les informations que lui fournit l'assureur direct pour prendre des décisions dans la mesure où il est éloigné du risque considéré. En d'autres termes, le réassureur couvre le souscripteur de l'assureur direct. Le réassureur est ainsi à la merci de l'assureur direct. Aussi des visites de risques effectuées par des professionnels qualifiés et mettant en lumière les grands domaines de préoccupation mentionnés plus haut sont-elles de la plus haute importance pour lui. Le réassureur doit évaluer et tarifier un risque sans visiter lui-même le site ni en étudier les caractéristiques au préalable. Il lui est donc plus qu'utile d'avoir accès au rapport de visite de risque effectué par un professionnel qualifié pour se faire une idée des caractéristiques des biens ou des personnes à risque et avoir une vue d'ensemble des divers risques de construction et d'exploitation, y compris le risque de voisinage, ce afin d'étudier en profondeur la question de la tarification. S'il ne peut s'appuyer sur un rapport de visite de risque, le réassureur ne saurait être en mesure d'aviser l'assureur direct sur la manière de gérer le risque, les garanties à exiger ou les recommandations à considérer.

Enfin, et non des moindres, un incendie est une perte pour la société tout entière et non pour un individu ou une entreprise, qu'il s'agisse d'un assureur direct ou d'un réassureur. En conséquence, il est souhaitable que l'assureur et le réassureur fassent visiter les principaux risques par des professionnels qualifiés et formulent des recommandations à des intervalles réguliers pour maintenir les taux à des niveaux bas en réduisant la fréquence et l'ampleur des sinistres importants.

Shimelis Belay
Sous-directeur des Opérations
Bureau régional de Nairobi